



Saint-Sauveur, le 01/09/2025

**ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**  
**INFORMATIONS AUX FAMILLES**  
**Note N° 1**

Chers parents,

Bienvenue à tous pour cette nouvelle rentrée scolaire. Aujourd'hui marque le début d'une année pleine de promesses, d'apprentissages et de découvertes.

J'encourage tous les élèves à aborder chaque journée avec curiosité et enthousiasme.

Cette année 107 enfants répartis dans 6 classes, dont 18 élèves de 3 ans en 1<sup>ère</sup> année maternelle, prennent le chemin de l'école à Saint-Sauveur.

L'équipe éducative accompagne avec sérieux tous les élèves dans leur parcours, et je vous remercie pour toute la confiance que vous lui accordez.

Une bonne rentrée scolaire c'est aussi le résultat de la préparation des classes par les enseignants et les agents communaux pour tout organiser et faire en sorte que dès ce premier jour de rentrée, les enfants et les parents se sentent sereins.

Dans le cadre des travaux d'entretien effectués pendant les vacances d'été, le mur du préau a été ravalé et peint et des porte-manteaux seront installés.

Comme chaque année, les élus ont voté une dotation annuelle de 45 €/enfant pour l'achat de fournitures scolaires et un budget de 3 000 € pour les sorties scolaires (piscine, cinéma ...)

A ces dépenses, le budget communal prévoit : l'achat de petit mobilier pour les classes et le restaurant scolaire, le coût des maintenances du parc informatique et du photocopieur ainsi que toutes les charges de fonctionnement de l'établissement (eau, électricité, téléphone, chauffage, produits d'entretien, d'hygiène, pharmaceutiques...) et les salaires des agents communaux intervenants dans l'école.

L'ensemble de ces dépenses est nécessaire et essentiel pour que les enseignants et les élèves bénéficient d'un cadre accueillant et parfaitement adapté, les uns pour bien enseigner, les autres pour bien étudier.

Toutes ces conditions me paraissent réunies.

Aussi ensemble, faisons de cette année une belle réussite.

Bonne rentrée à tous et je reste à votre écoute, tout au long de l'année, pour aborder toutes questions que vous souhaiteriez me soumettre.

Bien cordialement,

Serge RAYNAUD  
Maire

## ORGANIGRAMME

- Directrice : Mme Mayline SURGET
- Enseignants : M. Guillaume LANNAUD (classe PS/MS- 27 élèves)  
Mme Patricia LEGLISE (classe MS/GS-15 élèves)  
Mmes Maryline SURGET - Isabelle BERROUET (classe GS/CP-16 élèves)  
Mme Sandra OUBAL (classe CP/CE1-14 élèves)  
Mme Stéphanie BOURDAREAU (classe CE1/CE2 – 17 élèves)  
Mme Aurélie DUPOUY (classe CM1/CM2 – 18 élèves)
- Agents communaux : Mme Simone PEYRILLE (ATSEM)  
Mme Julie FEUGAS (Agent référent / restauration scolaire)  
Mmes Patricia FLORIDO, Maryse IZARD et Marthe ANDRON (agents de service)

## HORAIRES des CLASSES

Lundi – Mardi - Jeudi – Vendredi

- le matin : 8 H 45 / 12 H 15 ouverture du portail à 8 H 35
- l'après-midi : 13 H 45 / 16 H 15 ouverture du portail à 13 H 35

## HORAIRES des AP (Accueil Périscolaire)

Ce service est une compétence intercommunale, un dossier d'inscription auprès de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île est obligatoire. Tél : 05.57.75.22.28 – Mail : info.famille@medoc-cpi.fr

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : le matin : 7 H 30 / 8 H 35 et l'après-midi : 16 H 15 / 18 H 30

## ACCES DES PARENTS

**Il est rappelé aux parents des élèves qu'il est interdit de pénétrer dans la cour de l'école, sans autorisation des enseignants.**

Les parents sont priés de respecter les règles élémentaires de sécurité aux alentours de l'école.

Durant les arrivées et départs des enfants, il est recommandé de limiter au maximum les regroupements de parents devant le portail.

Suivant le Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac : il est interdit de fumer aux abribus, aux parcs et jardins publics, aux plages, aux abords des bibliothèques, des enceintes sportives et des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Il est interdit de se garer devant les barrières de sécurité ainsi que sur le passage protégé pour piétons. Dans le cadre du plan Vigipirate, tout stationnement aux abords immédiats du portail de l'école est interdit.

## RESTAURATION SCOLAIRE

**Ce service est une compétence communale. Pour en bénéficier, vous devez être à jour des paiements de vos factures de cantine 2024/2025 et compléter obligatoirement un dossier d'inscription (joint à la présente note).**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, le prix du repas est de **4.76 €**.

Les repas préparés par le prestataire CONVIVIO sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 12 H 15.

Les enfants sont accueillis et accompagnés pendant le repas et la pause méridienne par le personnel municipal.

De nombreux menus à thème sont proposés afin de favoriser l'éveil au goût.

Les menus sont affichés tous les mois à l'école, à la mairie et consultables sur le site Internet de la mairie :

[www.saint-sauveur-medoc.com](http://www.saint-sauveur-medoc.com)

Facturation : les repas commandés journalièrement sont comptabilisés chaque fin de mois.

**La facture est remise à l'enfant par l'intermédiaire des enseignants en début de chaque mois pour être réglée dans les quinze jours suivants auprès du secrétariat de la mairie par chèque ou numéraire.**

Ces moyens de paiement peuvent paraître « démodés », mais ils permettent de suivre au plus près les factures dues par les parents dans l'intérêt général de la collectivité.